MINISTERE DE L'ECONOMIE, ET DE LA REELANCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

B.P 45 ou 37 - LIBREVILLE Tél: 01-79-56-58

N° 0007 MER/SG/DGI



COMMUNIQUE

La Direction Générale des Impôts rappelle aux entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises et des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises de Libreville et Port-Gentil, qu'elles ont l'obligation d'adhérer au portail fiscal gabonais E-t@x, conformément aux dispositions de l'article P. 818 bis nouveau (loi de Finances 2021) pour l'accomplissement de leurs obligations déclaratives et paiements.

A cet effet, les contribuables éligibles et non adhérents sont invités, à se rapprocher de la Direction des Grandes Entreprises (face à la pharmacie de Glass) et des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (Owendo et Port-Gentil) ou directement à l'adresse suivante : www.etax.dgi.ga pour effectuer leur formalité d'adhésion avant le 31 mars 2022.

Passé ce délai, il leur sera appliqué une amende de 5.000.000 F.CFA par an (article P-1002 nouveau de la Loi de Finance Rectificative 2021

Fait à Libreville, le 19 NOV. 2021

La Direction Générale